Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/04/2021 Affichage 12/04/2021

Pour l'autorité compètente par délégation

Nº 2021-02-07

MAIRIE D'UCCIANI RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 20133 UCCIANI-CORSE DU SUD COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

lembres: Afférents au conseil: 14

Présents: 12

Date de la convocation : 01/04/2021

En exercice: 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date d'affichage: 01/04/2021

Objet: Vote du compte administratif 2020 M14

L'an deux mille vingt et un, le dix avril à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

<u>Présents</u>: Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Jules, Duriez Danielle, Poggioli Dominique, Ansidei Toussaint Mathieu, Giocanti Caroline, Silvani Mélissa, Pantaloni Pierre François, Versini Audrey.

Absents: Poggioli-Mariani Sébastien, Chiarelli Alexandra (procuration à Versini Audrey).

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Secrétaire de séance: Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire Jean-Luc GIOCANTI n'a pas participé au vote.

Après avoir ouvert la séance le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte administratif 2020 :

- Designe Mme LOIGEROT Maria, 1ère adjointe pour faire approuver le compte administratif 2020.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame LOIGEROT Maria, 1ère adjointe approuve le Compte Administratif M.14 de 2020 présenté par le Maire, Jean-Luc GIOCANTI, dont la balance s'établit comme suit:

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 M 14

8 406.49 9 735.57 1 329.08	
9 735.57	
1 329.08	
132	1
0 802.63	304 321.00
6 066.47	210 362.00
5 263.84	
	90 802.63 96 066.47 95 263.84

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présent

Ucciani, le 10 avril 2021.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI.